



TERMES DE RÉFÉRENCE

pour l'élaboration d'un PLAN STRATÉGIQUE 2024-2026
de la Délégation Diocésaine des Migrations au Maroc
dans le cadre du projet "Assistance et protection des
personnes migrantes vulnérables sur toute la côte nord
méditerranéenne du Maroc (PROMIMED)", cofinancé par
l'Union Européenne.



1. Contexte

La Fondation Entreculturas (EC), est une ONG internationale, constituée en 1999, promotionnée par la Compagnie de Jésus. Depuis ses débuts en tant qu'association en 1985, son action est dirigée vers les secteurs appauvris et exclus pour la génération d'opportunités de développement à travers l'éducation populaire et la promotion sociale.

La Délégation Diocésaine des Migrations (DDM) est une entité du diocèse de l'Église catholique de Tanger au Maroc, créée en juillet 2011 afin de fournir une réponse coordonnée aux problèmes liés au phénomène migratoire dans le nord du Maroc.

Pour Entreculturas, la Délégation représente un partenaire institutionnel dont les relations vont au-delà de la canalisation de fonds, car il existe une mission et une vision communes et une option partagée de soutien pour la population migrante la plus vulnérable. Les deux entités se sont engagées à placer les personnes migrantes comme les protagonistes de leur propre histoire qui, sans perdre leurs valeurs culturelles, sont intégrées dans la nouvelle réalité, s'enrichissant elles-mêmes ainsi que à la communauté d'accueil. Entreculturas et la Délégation Diocésaine des Migrations ont développé ensemble plusieurs interventions dans le nord du Maroc depuis 2015, notamment dans les domaines de la santé et des soins psychosociaux ainsi que dans la défense des droits humains des personnes migrantes, mettant un accent spécial aux besoins des femmes et des enfants.

Dans le cadre de l'Appel « ASSISTANCE AUX PERSONNES MIGRANTES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ AU MAROC » financée par la Commission européenne, qu'Entreculturas -en tant que demandeur principal- et la DDM -en tant que codemandeur-, implémentent le projet intitulé : « Assistance et protection des personnes migrantes vulnérables sur toute la côte nord méditerranéenne du Maroc (**PROMIMED**) », ayant pour but de faciliter l'accès des personnes migrantes à des services de base de qualité à travers le renforcement des services disponibles et des capacités des institutions publiques et organisations de la société civile qui les prennent en charge. Ce projet a permis d'articuler le travail de la DDM dans toute la zone nord du Maroc à travers ses 4 enclaves (Tanger, Tétouan, Al Hoceima et Nador).

a. Contexte général de la migration au Maroc

Depuis la fin des années 1990, le Maroc est devenu un pays de transit pour les personnes sur la route de la migration vers l'Europe, en grande partie en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. En parallèle, le pays a progressé dans la ratification de différentes conventions internationales sur les déplacements forcés et les migrations, y compris « La Convention relative au statut des réfugiés de 1956 », « la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1993



(dispositions complémentaires) », « la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de l'OIT en 2016 » et « la Convention (n° 97) sur la migration pour l'emploi de 1949 (révisée) », en 2019 .

Le Maroc s'est engagé dans un processus de modernisation qui s'est concrétisé par l'élaboration d'une nouvelle Constitution et la mise en place d'un nouveau cadre législatif. Ce nouveau cadre législatif et ces nouvelles politiques publiques s'inscrivent dans une démarche d'ouverture et de respect des droits de l'homme. Pour la première fois, la Constitution établissait, dans son préambule la subordination des lois nationales aux conventions internationales signées par le pays, s'engageant à l'harmonisation de ses lois nationales dans ce sens, et s'est engagée à "interdire et combattre toute forme de discrimination à l'égard de toute personne en raison de son sexe, de sa race, de sa couleur, de sa religion ou de ses convictions". En outre, l'article 19 reconnaît pour la première fois dans l'histoire du pays l'égalité des droits et libertés civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux des hommes et des femmes.

En 2013, le Maroc a lancé la Stratégie nationale sur la migration et l'asile (SNIA). La mise en œuvre de la SNIA visait à "assurer une meilleure intégration des migrants et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable". Cette vision a été déclinée en 4 objectifs spécifiques :

- 1) faciliter l'intégration des immigrants légaux,
- 2) améliorer le cadre réglementaire,
- 3) mettre en place un cadre institutionnel approprié,
- 4) gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme.

Le lancement de la SNIA s'est accompagné de deux régularisations exceptionnelles de personnes migrantes (2014 et 2016/17) et d'un dynamisme remarquable de la société civile et de la visibilité des institutions Marocaines.

En juin 2013, le Maroc est devenu le premier pays partenaire méditerranéen à signer un partenariat pour la mobilité avec l'Union européenne, dans le cadre d'un accord plus large signé en décembre de la même année, le plan d'action de voisinage (2013-2017). Dans ce contexte, et depuis 2011, la DDM travaille dans le nord du pays en fournissant des services d'accompagnement psychosocial et sanitaire pour les personnes migrantes, en répondant aux besoins immédiats et stratégiques de la population.

Le fait d'avoir une intervention avec différentes enclaves dans toute la zone frontalière du nord nous permet de travailler de manière coordonnée, en répondant aux différents besoins selon le profil géographique.

b. Lignes stratégiques de l'intervention

Le projet PROMIMED a également permis de servir de colonne vertébrale aux lignes d'intervention stratégiques de la DDM. En ce sens, le tableau suivant montre les lignes stratégiques et les actions principales d'intervention de la DDM.

| Lignes stratégiques | Actions principales |
|---------------------|--|
| | 1.1. Mise en place d'un système d'accueil, |



| | |
|---|---|
| Axe 1. Renforcer, améliorer et augmenter les services de base pour l'assistance, la protection et l'attention spécifique des personnes migrantes en situation de vulnérabilité | d'orientation et d'information sur les droits et mécanismes d'accès aux services disponibles. |
| | 1.2. Satisfaire les premières nécessités, liées aux besoins basiques plus urgents (hygiène, alimentation et abris), des personnes migrantes plus vulnérables. |
| | 1.3. Mise en place d'un service d'accompagnement psychosocial thérapeutique et de réhabilitation pour les collectifs plus vulnérables (femmes, enfants, personnes migrantes traumatisées et malades) |
| | 1.4. Mise en place d'un service d'accompagnement juridique pour faciliter l'accès aux démarches administratives et légales -y inclus le référencement à la OIM pour le programme de retour volontaire et les cas d 'asile à l'HCR-. |
| | 1.5. Mise en place d'un service d'assistance, accompagnement et/ou de référencement médicale, avec une approche spécifique de genre : l'intégration des mesures qui garantissent l'accès des femmes aux services de base. |
| | 1.6: Mise en place d'un réseau d'hébergement d'urgence pour les personnes migrantes plus vulnérabilisées (femmes, enfants, migrants traumatisés et malades). |
| | 1.7: Protocole de coordination et d'articulation entre services en place pour une attention avec une approche intégrée qui assure la promotion des droits des personnes migrantes. |
| Axe 2. Installer des capacités de planification, de gestion, techniques, de coordination et ressources au niveau des | 2.1. Mise en place, développement, exécution et évaluation d'un plan formatif pour le renforcement des capacités (techniques - |



| | |
|---|--|
| institutions publiques et privées (ONGs, autorités locales, collectif migrants) qui assistent les populations migrantes. | connaissances-, de gestion, et de coordination) des professionnels de la DDM (50 professionnels). |
| | 2.2. Mise en œuvre, développement, exécution, évaluation et accompagnement d'un processus de renforcement des capacités des relais communautaires qui assure l'adéquation des services d'assistance et de protection aux besoins des migrants. |
| | 2.3. Mise en œuvre, développement et évaluation d'un processus de renforcement des capacités des autorités publiques, liées à leur responsabilité de prise en charge des migrants |
| Axe 3. Renforcer le travail en réseau des organisations humanitaires et institutions publiques pour l'amélioration quantitative et qualitative des services d'assistance et de protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité. | 3.1. Les organisations de la société civile ont les ressources pour collectivement renforcer l'accès aux services grâce à une plus grande coordination et un plaidoyer stratégique en direction des décideurs. |
| | 3.2. Augmenter et élargir les capacités professionnelles des entités publiques et privées qui assistent le collectif migrant à travers des modules formatifs sur les thématiques migratoires postés sur internet - MOOC- |

c. Population cible de l'intervention

Les actions de la DDM sont adressées aux suivantes **groupes cibles** :

i). **Personnes migrantes, majoritairement subsahariennes.** Une grille de vulnérabilité permet de prioriser la réponse par degré de vulnérabilité. Les actions de la DDM favorisent les femmes migrantes ; les enfants, les personnes migrantes malades et les personnes survivantes des violences et des événements traumatiques (y inclus traite et asile).

CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ



| | | | | | |
|-----------------------|----------|--------------------------|--------------------------------------|--|--|
| 1.0-17 Non accompagné | 1.Femme | 1.Grossesse | 1.Sans domicile fixe (forêt) | 1.Victimes de traite des êtres humains | 1.Survivants de violence |
| 2.0-17 accompagnés | 2. Homme | 2. Pathologie chronique | 2. Sans appui socio-économique | 2.Potentiels demandeurs d'asile | 2. Survivant de naufrage |
| 3.Plus de 65 ans | | 3.Maladie psychique | 3. Accompagné(e) par un ou + enfants | 3.Situation adm. irrégulière | 3. Route terrestre n° pays transités-durée |
| 4. 18-65 ans. | | 4.Traumatismes graves | 4. Foyer | 4.Sans documentat. pays origine | 4. Nombre refoulements /. |
| | | 5. Maladies contagieuses | 5. Séparation Familiale | 5. Situation adm. irrégulière | 5.Durée au Maroc |

ii). **Les autorités publiques régionales et locales** au niveau de la santé, l'éducation, la protection civile et la sûreté nationale.

iii) **Les relais communautaires.** Leaders collectif migrant (campements informels). Ils font le « lien » entre la DDM et les migrants. Acteurs clés intervention. Processus de renforcement de ces capacités. Établissement de mécanismes de protection, assistance et coordination.

2. Antécédents et objet de la consultation

La collaboration entre Entreculturadas et la DDM a toujours cherché le développement institutionnel de la DDM. Ce processus a été particulièrement favorisé dans le cadre du projet PROMIMED. Ainsi, au cours des deux dernières années, des processus de réflexion opérationnelle et stratégique ont été menés et ont généré des contributions importants qui devront servir de base à l'élaboration de ce produit, à savoir:

- Évaluation Externe du projet PROMIMED (Année 1 et année 2)
- Diagnostic du contexte et des besoins
- Mise en place d'une planification opérationnelle et budgétaire annuelle
- Atelier préparatoire du plan stratégique



Dans le cadre de ce travail de développement institutionnel, le consortium Entreculturadas-DDM souhaite élaborer un plan stratégique pour guider les actions de la DDM au cours des prochaines années, tout en partant de leur engagement à défendre les droits des personnes migrantes et en vue de garantir la durabilité de la DDM et d'identifier sa valeur ajoutée en tant qu'acteur travaillant dans le secteur de la migration au Maroc

3. Objectifs de la consultation

L'objectif général de cette consultation consiste à élaborer le Plan Stratégique (2024–2026) de la Délégation Diocésaine des Migrations et sa déclinaison opérationnelle

De façon spécifique, il s'agit de :

- Identifier les orientations et les axes stratégiques de la DDM;
- Définir les défis à relever et les enjeux majeurs;
- Proposer une stratégie de mobilisation de partenaires et des moyens/ressources pour la mise en œuvre ;
- Élaborer la théorie de changement relative au développement de la DDM ;
- Élaborer le plan d'action du plan stratégique de la DDM ;
- Proposer le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan stratégique de la DDM ;

4. Acteurs concernés

D'une manière générale, les acteurs principaux identifiés qui devront être impliqués sont:

- Représentants du Diocèse de Tanger
- Direction et équipes techniques de la DDM
- Les autorités et institutions locales
- Partenaires stratégiques
- Personnel d'EC
- Évaluateur du projet cofinancé par Union Européenne

Entreculturadas et la DDM ont établi un Comité de Gestion qui traitera toutes les questions relatives à la Planification Stratégique, en coordination avec l'équipe de consultation et qui abordera la gestion des questions nécessaires dans le travail sur le terrain (fournir les informations et données requises, faciliter la logistique nécessaire pour les visites et déplacements de la/du consultant.e et appuyer dans l'application des techniques informatives).

5. Livrables attendus

Il est attendu au terme de cette étude, la production de:

- Note méthodologique ;



- Version préliminaire du Plan Stratégique
- Version finale du Plan stratégique
- Plan d'action du Plan Stratégique
- Matrix de suivi-évaluation du plan stratégique de la DDM

6. Méthodologie

Elle sera le résultat du dialogue entre l'équipe de consultation et les équipes impliquées dans la planification stratégique, même s'il est établi qu'elle doit au moins envisager :

- Révision de documentation clé (SNIA ; études de contexte ; politiques publiques ; etc)
- Analyse des produits préalables (diagnostic, évaluation du contexte, conclusions des ateliers de planification stratégique)
- Collecte d'information et entretiens clé avec le Comité
- Collecte d'information auprès des informants (Évaluateur de l'UE, institutions locales, partenaires stratégiques, etc)
- Socialisation des résultats.

7. Calendrier

| Mois | juin | juillet | août | septembre | octobre |
|---|------|---------|------|-----------|---------|
| Signature du contrat et élaboration de la note méthodologique préliminaire | | | | | |
| Révision de la note méthodologique et validation de la note méthodologique finale | | | | | |
| Visite de terrain | | | | | |
| Atelier de dévolution | | | | | |
| Version préliminaire du plan stratégique | | | | | |
| Révision de la version préliminaire | | | | | |



| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Inclusion des commentaires et validation de la version finale du plan stratégique | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|

Dans tous les cas, ces sections et autres produits seront spécifiés en fonction de la conception et de la portée du Plan Stratégique évaluation déterminées dans la première phase, et seront convenus entre Entreculturadas, la DDM et l'équipe de consultant. Ils seront soumis en format électronique,

Entreculturadas enverra tous les produits du Plan Stratégique aux acteurs impliqués afin d'intégrer les commentaires de chaque partie prenante.

1. Documents et sources d'information

L'équipe chargée de l'élaboration du plan stratégique pourra s'appuyer sur toutes les informations stratégiques et opérationnelles concernant l'intervention de la DDM. Les sources incluent :

- La formulation des projets menés pendant les dernières années-
- Informations fournies par la DDM et Entreculturadas.
- Évaluation PROMIMED année 1 et année 2
- Évaluation d'autres interventions pertinentes
- Diagnostic de contexte
- Conclusions des ateliers de planification stratégique

9. Profil de l'équipe de consultation

Afin de réaliser cette consultation, Entreculturadas et la DDM ont besoin d'une personne (ou d'une équipe) qui réponde aux exigences minimales suivantes:

- Expérience démontrable dans la conception et l'élaboration des plans stratégiques
- Formation spécifique aux méthodologies et à l'application des techniques de recherche sociale.
- Connaissance et expérience du secteur de la migration.
- Expérience dans le secteur de la coopération internationale, en particulier dans l'Afrique et/ou Maroc.
- Formation et expérience en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre
- Disponibilité pendant toute la période de la consultation, notamment pour les travaux de terrain, les réunions de travail et pour la diffusion et le retour des résultats obtenus.
- Les équipes qui comprennent des personnes basées dans le pays où l'intervention est mise en œuvre seront un atout.
- La connaissance des procédures de l'UE sera un atout.
- Bonne maîtrise de la langue française. La connaissance de langue arabe sera un atout



Les responsabilités et les postes de chaque membre doivent être détaillés, ainsi que la désignation d'un/e coordinateur/trice qui agit comme le contact principal avec Entreculturadas et sera responsable du travail final. Cette personne sera tenue d'informer l'unité de gestion de tout changement survenant dans l'équipe et pendant le travail.

10. Prémisses de la consultation

L'équipe de consultation doit se conformer aux exigences professionnelles et éthiques suivantes:

Anonymat et confidentialité. Le plan stratégique doit respecter le droit des personnes à fournir des informations tout en garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Responsabilité. Tout désaccord ou différence d'opinion pouvant survenir entre les membres de l'équipe ou entre les membres de l'équipe et les responsables de l'intervention, par rapport aux conclusions et/ou recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être confirmée par l'équipe ou tout désaccord à son sujet doit être consigné.

Incidents. En cas de problèmes survenant pendant le travail sur le terrain ou dans toute autre phase du travail, ceux-ci doivent être signalés immédiatement à Entreculturadas. Sinon, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier la non-obtention des résultats établis par Entreculturadas dans les présentes spécifications techniques.

Régime de sanctions. En cas de retard dans la livraison des rapports ou dans le cas où la qualité des produits livrés est manifestement inférieure à celle convenue avec Entreculturadas, l'équipe de consultation se conformera à la décision d'arbitrage et, dans le cas où il en résulterait, à la réduction correspondante du paiement de la prestation.

Droits d'auteur et divulgation : il est précisé que tous les droits d'auteur sont détenus par l'entité contractante (Entreculturadas). La diffusion des informations collectées et du produit final est la prérogative de l'entité mettant en œuvre la subvention et contractant la consultation.

11. Budget

Le budget disponible pour **le plan est de 10.000 euros TTC**. Ce budget comprend les taxes et tous les coûts associés, y compris le travail sur le terrain, c'est-à-dire les vols, le logement et toute autre dépense liée à le plan stratégique. Le paiement des services sera effectué en trois versements. La première sera d'un tiers du budget à la signature du contrat. Le deuxième, pour un autre tiers, à la remise du deuxième rapport préliminaire et le dernier, pour le tiers restant, à la remise du rapport final.

12. Soumission de l'offre technique et économique

Les offres doivent être soumises par courrier électronique. Le contenu de l'offre doit couvrir au moins les sections suivantes :

- Conception méthodologique sous la forme d'une hypothèse de travail, qui doit inclure :



- Objectifs et portée de la mission
- Approche méthodologique préliminaire
- Incorporation des approches transversales
- Participation des parties prenantes
- Produits livrables.
- Calendrier et tâches proposées.
- Budget
- Curriculum vitae professionnel de l'équipe de consultation, détaillant leur expérience par rapport à ce qui est demandé dans la section 9.

Lors de la sélection des offres reçues, Entreculturas, conjointement avec la DDM, évaluera la qualité de ces points, en accordant une plus grande importance à :

- L'adéquation de la proposition technique
- la qualité et l'adéquation de la méthodologie au contexte de l'intervention
- la qualité des techniques de collecte de données
- détail de la proposition de présentation des résultats
- l'expérience de la personne ou de l'équipe de consultation dans les thèmes et critères établis.

La date limite de soumission est de deux semaines (15 juin 2023) à compter de la publication des termes de référence et doit être faite par courriel aux contacts suivants :

Arthur Dao (coord.pa.ddm@gmail.com)

Mariana Morales (m.morales@entreculturas.org);

Toute question complémentaire peut être adressée à ces adresses électroniques.